

Informations pratiques

Rattrapage des jours fériés

Si jour férié **lundi ou mardi** > rattrapage le vendredi de la semaine précédente.
 Si jour férié **mercredi ou jeudi** > rattrapage le vendredi suivant.
 Si jour férié **vendredi** > rattrapage le lundi suivant.

Encombrants sur rendez-vous

Un service gratuit d'enlèvement à domicile est à votre disposition.
 Les personnes présentant des grandes difficultés de mobilité sont prioritaires.



Attention :
3 collectes par an uniquement (en mars, en juin et en octobre).
Clôture du planning à la fin du mois précédent la collecte !

Nous vous débarrassons de tout objet volumineux non toxique (ameublement, literie, gros appareils ménagers, équipements de loisirs...).

Les matériaux de construction et les épaves de véhicules ne sont pas collectés.

Déchèterie

Horaires 2016

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Le samedi de 09h00 à 12h00 puis de 13h30 à 18h30

Le dimanche de 09h00 à 12h00

Toute l'année

La déchèterie est fermée tous les jours fériés

Informations :
 Service déchets Moselle et Madon
 Tél. 03 54 95 62 41 / www.cc-mosellemadon.fr

Calendrier de collecte



Ordures ménagères et emballages recyclables

2016

⚠ Nouveaux jours de collecte !

Ordures ménagères

Poubelles noires collectées 1 fois par semaine
Bac à sortir la veille après 19h

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Bainville-sur-Madon Frolois Maizières Marthemont Méréville Pierreville Thélod Viterne Xeulley	Neuves-Maisons Maron	Chaligny Chavigny Pont-Saint-Vincent Sexey-aux-Forges	Flavigny-sur-Moselle Messein Pulligny Richardmémil

Emballages recyclables

Sacs jaunes collectés 1 vendredi sur 2

Emballages recyclables	Sacs jaunes collectés
Chaligny, Chavigny, Maron, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges	Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Maizières, Marthemont, Méréville, Messein, Pierreville, Pulligny, Richardmémil, Thélod, Viterne, Xeulley
15 et 29 janvier	08 et 22 janvier
12 et 26 février	05 et 19 février
11 et 25 mars	04 et 18 mars
08 et 22 avril	01, 15 et 29 avril
06 et 20 mai	13 et 27 mai
03 et 17 juin	10 et 24 juin
01, 15 et 29 juillet	08 et 22 juillet
12 et 26 août	05 et 19 août
09 et 23 septembre	02, 16 et 30 septembre
07 et 21 octobre	14 et 28 octobre
04, 18 novembre	11* et 25 novembre
02, 16 et 30 décembre	09 et 23 décembre

Exceptionnellement, il n'y aura pas de rattrapage de la collecte de tri le 1^{er} janvier.

*** ATTENTION, pas de collecte les jours fériés.**
Voir les jours de rattrapage page 4

Le tri : mode d'emploi



Les ordures ménagères

Vos ordures ménagères sont collectées dans votre **bac noir** normalisé.
Le bac doit être sorti la veille de la collecte après 19h.

toutes les semaines !

Les emballages recyclables

tous les 15 jours !



Briques alimentaires



Emballages métalliques



Emballages en carton, boîtes d'oeufs (carton)



Les bouteilles, flacons et bidons en plastiques (vides)
Autorisé : lave-glace, combustible liquide, gros volume



Cartons bruns pliés (pour les grosses quantités, préférez la déchèterie)

> sac jaune
ou bac jaune



Les points tri



conteneur **papier**
TOUS les papiers



conteneur **verre**
bouteilles, pots, bocaux



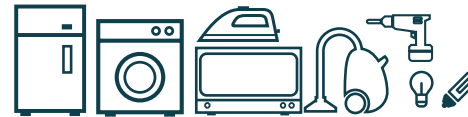
conteneur **vêtements**
vêtements, chaussures, petite maroquinerie, linge de maison (articles à déposer dans des sacs fermés)



Les cartouches d'encre, piles et accumulateurs

Déposez-les dans les **mairies**, les bureaux de **poste**, les **écoles**, chez les **commerçants** ou en **déchèterie**.

Equipements électriques et électroniques



Déposez-les à la **déchèterie** ou faites les reprendre par votre **revendeur**.

Les déchets verts

L'ensemble des déchets verts que vous déposez à la déchèterie et dans les bennes dédiées (Maron, Richardménil, Sexey-aux-Forges, Thélod et Viterne) sont **compostés** et vous sont **redistribués**. Un engrais bienvenu pour vos plantations !

Des distributions de compost auront lieu dans le courant de l'année 2016 (dates et lieux communiqués ultérieurement).



Collecte des déchets médicaux



Des boîtes à aiguilles adaptées à la récupération des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les patients en auto-traitement sont **remises gratuitement par l'ensemble des pharmacies du territoire** sur simple demande.

Il vous suffit ensuite de rapporter à la pharmacie vos matériels de traitement usagés dans les collecteurs.

Liste complète des points de collecte sur : <http://nous-collectons.dastri.fr/>